

DECISION N°2024-029

portant délégation de signature de Monsieur Carlo-Giovanni CAMARDA et Madame Myriam KHLAT en qualité de co-responsables de l'unité de recherche 5

Le Directeur de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n°86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques, notamment son article 9 ;

Vu le décret du 18 décembre 2023 portant nomination de Monsieur François CLANCHÉ en qualité de Directeur de l'Institut national d'études démographiques ;

Vu la décision n°2019-005 du 10 janvier 2019 portant nomination et délégation de signature de Monsieur Carlo-Giovanni CAMARDA en qualité de co-responsable de l'unité de recherche 5 ;

Vu la décision n°2020-176 du 21 juillet 2020 portant nomination et délégation de signature de Madame Myriam KHLAT en qualité de co-responsable de l'unité de recherche 5 ;

DECIDE

Article 1er : Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée à Monsieur Carlo-Giovanni CAMARDA et Madame Myriam KHLAT directeurs de recherche, co-responsables de l'unité de recherche 5, à l'effet de signer au nom du Directeur de l'Ined, tous actes et documents nécessaires au fonctionnement de l'unité de recherche 5, à l'exception des actes engageant des dépenses d'un montant supérieur à 19 999 € HT à la date de signature de l'acte.

Article 2 : La présente décision prend effet au 2 janvier 2024. Elle sera notifiée aux intéressés et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.